



LAFFAUX



Informations aux habitants

Distribution des chocolats pour la nouvelle année 2023

Le conseil municipal distribuera le samedi 7 janvier à partir de 11h30 une boîte de chocolat, cela concerne les habitants non bénéficiaires du repas des aînés et les habitants non bénéficiaires du cadeaux de Noël, puisqu'ils l'ont déjà eu. Pour ceux qui ne seraient pas présents, vous pouvez les récupérer en Mairie aux jours et heures d'ouvertures du secrétariat, le mardi, accueil du public de 15h30 à 17h30 et le jeudi, accueil du public de 14h30 à 16h30.

Un rappel vous sera déposé dans votre boîte aux lettres ce samedi.
Nous espérons pouvoir vous retrouver lors des prochaines manifestations 2023.

*Le Maire ainsi que le Conseil Municipal vous souhaitent une Bonne et Heureuse Année 2023.
"Tous nos vœux de bonheur pour cette année nouvelle qui s'ouvre. Nous vous souhaitons le meilleur, que tous vos projets se réalisent rapidement et que vous partagiez avec vos proches vos joies et succès".*



Ramassage des déchets ménagers

Un calendrier de collecte des déchets ménagers 2023 vous a été remis dans votre boîte aux lettres, si vous ne l'avez pas reçu, vous pouvez venir en Mairie aux jours et heures d'ouvertures du secrétariat pour en avoir un ou bien envoyer un mail à mairie.laffaux@wanadoo.fr, il vous en sera remis un autre dans votre boîte aux lettres.

Bac ordures ménagères à couvercle gris le jeudi en semaine paire.
Bac ordures ménagères à couvercle jaune le jeudi en semaine impaire.

Bac ordures ménagères (bac à couvercle gris)	Bac de tri (bac à couvercle jaune)
--	--

Toutes les infos sont disponibles sur le site de la CCVA www.cc-valdeaisne.fr

Bon d'achat 2022 des aînés

Pour rappel, les bons sont utilisables jusqu'à la date indiquée sur celui-ci, surtout, avant de vous en servir, pensez à demander aux commerçants s'ils l'acceptent. Attention CORA n'accepte plus les bons d'achats mais uniquement des cartes cadeaux, vous pouvez échanger votre bon contre une carte cadeau auprès de la Mairie.

Rappel sur la prévention Monoxyde de Carbone : D'où vient le monoxyde de carbone ?

Le contexte actuel d'augmentation du coût de l'énergie risque d'occasionner un risque accru d'intoxications liées notamment à l'utilisation de moyens de fortune pour se chauffer, au calfeutrage des systèmes d'aération ou à l'utilisation d'appareils vétustes ou mal entretenus.

- Chaque année, au cours de la période de chauffe en période hivernale, plusieurs milliers de personnes sont victimes d'une intoxication au monoxyde de carbone. La prévention consiste à faire adopter les bons gestes et à informer sur les règles de sécurité concernant le

fonctionnement des appareils de chauffage, des cheminées, des poêles, des moteurs à combustion interne, cuisinière, chaudière et chauffe-eau, chauffage d'appoint non électrique.

- Ce gaz vient des appareils de chauffage ou de cuisson qui fonctionnent au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fuel ou à l'éthanol, ils peuvent produire du monoxyde de carbone quand ils ne marchent pas bien. Ce gaz ne vient pas des appareils électriques.
- Il ne se voit pas et ne sent rien, mais quand on le respire, il prend la place de l'oxygène, **c'est un gaz très dangereux qui peut être mortel**. On a mal à la tête, envie de vomir, on est très fatigué, on peut aussi s'évanouir ou même mourir. Vous pouvez vous munir d'un appareil de détection de monoxyde pour se prémunir d'une intoxication, voir ci-dessous.



- Aérez au moins 10 minutes par jour.
- Faites vérifier et entretenir chaudières et chauffages chaque année avant l'hiver.
- Utilisez dehors, appareils de cuisson (brasero, barbecue) et groupes électrogènes.
- Respectez le mode d'emploi des appareils de chauffage et de cuisson.

En cas d'urgence, appelez les secours :

- Ouvrez les fenêtres et les portes, arrêtez les appareils de chauffage et de cuisson, sortez de chez vous.
- 18 : Pompiers - 15 : Samu.
- 114 : Secours personnes sourdes et malentendantes.
- 112 : Numéro d'urgence depuis un portable, attendez l'accord des secours avant de rentrer chez vous.

Bois de chauffage :

Pour ceux qui voudraient du bois de chauffage, la commune en dispose encore.

Le bois est composé de toutes essences mélangées à 40 € le stère livré en 1 mètre ou 50 cm (2 stères par foyer), faites une demande auprès de l'employé communal ou sur l'adresse de la Mairie mairie.laffaux@wanadoo.fr, ou en vous rendant sur le site de la Mairie <https://laffaux.com> sur la page d'accueil.

Délestage : Ecowatt



Le dispositif Ecowatt aide les Français, entreprises et collectivités à mieux consommer l'électricité.

Ecowatt ou "la météo de l'électricité" propose un dispositif d'alerte qui indique les périodes où les Français sont appelés à réduire ou décaler leur consommation d'électricité pour éviter les coupures.

Comment savoir à quel moment réduire sa consommation pour éviter les coupures, par exemple lors des vagues de froid en hiver ?

Véritable météo de l'électricité, Ecowatt qualifie en temps réel le niveau de

consommation des Français. A chaque instant, des signaux clairs guident le consommateur pour adopter les bons gestes et pour assurer le bon approvisionnement de tous en électricité.

Inscrivez-vous aux alertes ou téléchargez l'application pour être informé en temps réel.

Pour en savoir plus : <https://www.monecowatt.fr>

Vœux 2023 :

Après deux années de suspension de la cérémonie de présentation des vœux, cette année le Conseil Municipal vous invite le samedi 28 janvier 2023 à 17h00 à la salle des fêtes pour vous présenter ses vœux pour 2023.

Cette cérémonie des vœux sera un moment de convivialité et de partage pour tous, de la galette des rois avec ses assortiments.

Afin de faciliter la préparation des vœux, veuillez compléter et déposer le coupon ci-dessous dans la boîte aux lettres de la Mairie au plus tard le lundi 23 janvier 2022.

Vœux 2023

Informations aux habitants

Afin de faciliter la préparation des vœux, veuillez compléter et déposer le coupon ci-dessous dans la boîte aux lettres de la Mairie au plus tard le lundi 23 janvier 2022.

✂ -----

Seront présents au Vœux 2023 : Nombre de personnes.....

Nom de la famille.....

Monsieur

Madame

Nombre d'enfants.....